

L'école, lieu d'apprentissage de la démocratie ?

« La démocratie doit naître de nouveau à chaque génération et l'éducation est sa sage-femme. »

John DEWEY¹

Par Caroline Leterme

L'éducation à la citoyenneté et l'apprentissage de la démocratie sont des missions incontournables de l'enseignement, reprises et explicitées dans les décrets « missions » (1997) et « citoyenneté » (2007)². Dans cette analyse, après la nécessaire clarification de ce que peut désigner le terme « démocratie », nous souhaitons interroger ses liens avec l'autorité et ensuite relever les dimensions peut-être moins évidentes et/ou présentes, dans les établissements scolaires, de cet apprentissage citoyen.

¹ Cité dans CHANIAL, Philippe, 2006. « Une foi commune : démocratie, don et éducation chez John Dewey ». *Revue du MAUSS* [en ligne]. 2006/2. N° 28 p. 205-250. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2006-2-page-205.htm>

² Ainsi l'article 6 du décret « missions » prévoit notamment que l'enseignement en Communauté française doit « 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures », et son article 8 : « chaque établissement (...) 9° éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et mette en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école ».

Quant au décret « citoyenneté », il prévoit la mise en place dans l'enseignement fondamental et secondaire de trois dispositifs : la création et diffusion d'un document « être et devenir citoyen » visant à l'acquisition de références pour la compréhension de la société civile et politique ; la mise en place d'activités interdisciplinaires pour une citoyenneté responsable et active ; la mise en place de structures participatives pour les élèves.

Sources :

Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (Communauté française ; 21557). *Gallilex : la base de données législatives du CDA* [en ligne]. 24 juillet 1997. Dernière modification le 3 mai 2019. [Consulté le 17 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_053.pdf

Décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française (Communauté française ; 31723). *Gallilex : la base de données législatives du CDA* [en ligne]. 12 janvier 2007. Dernière modification le 13 décembre 2007. [Consulté le 17 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/31723_000.pdf

Ce que l'on entend par « démocratie »

Le terme « démocratie » désigne non seulement un système politique, où le pouvoir est exercé par les citoyens – chez nous il s'agit actuellement d'une démocratie représentative³, au moyen du suffrage universel –, mais également un système de rapports établis au sein d'un groupe, une communauté, une institution, etc., « où il est tenu compte, aux divers niveaux hiérarchiques, des avis de ceux qui ont à exécuter les tâches commandées⁴ ».

Par ailleurs, la démocratie est aussi une conception des relations humaines : ainsi, le philosophe et pédagogue américain John Dewey⁵ considère que la démocratie est avant tout un mode de vie, « qui est régi non pas simplement par la foi en la nature humaine en général, mais par la conviction que, placés dans des conditions propices, les êtres humains sont capables de juger et d'agir intelligemment⁶ ».

Nous pouvons donc distinguer trois niveaux d'apprentissage de la démocratie, qu'il convient de mettre en place tout au long de la scolarité obligatoire :

- la **démocratie comme « mode de vie »** (les interactions avec autrui), qui cible la dimension individuelle, et s'acquiert par un apprentissage de soi / de l'autre, et le développement d'une compétence réflexive ;
- la **démocratie comme « forme de société »** (le fonctionnement d'un groupe), qui s'appréhende au niveau de la collectivité, par l'apprentissage social de la régulation de la vie en groupe ;

³ C'est-à-dire où le peuple élit ses représentants, qui votent les lois. Une autre variante est la démocratie directe, où c'est le peuple qui vote les lois. Les différentes formes de démocratie (ainsi que les manières dont les droits sont octroyés à tous les citoyens ou certaines catégories d'entre eux seulement) induisent des mises en œuvre et interprétations diverses, ce qui perpétue le débat autour de ce qu'est une démocratie et ce qu'elle n'est pas.

Source : Démocratie. *Wikipédia : l'encyclopédie libre* [en ligne]. Dernière modification de la page le 13 mars 2020. [Consulté le 17 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Démocratie>

⁴ Démocratie. *Larousse* [en ligne]. [Consulté le 16 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/démocratie/23429>

⁵ John Dewey (1859-1952), philosophe, spécialisé en psychologie appliquée et en pédagogie (il est rattaché au mouvement de l'éducation nouvelle), est l'auteur de différents ouvrages dont « Démocratie et éducation » (1916). Il est connu pour sa célèbre école-laboratoire, au sein de laquelle le maître est un guide et l'élève apprend en agissant (« *hands-on learning* »). Dewey voyait dans l'école le meilleur moyen de transformer la société et de faire advenir une véritable démocratie.

Sources :

BLANQUET, Marie-France, 2010. « John Dewey : philosophe américain de l'éducation ». *Savoirs cdi : des ressources professionnelles pour les enseignants-documentalistes* [en ligne]. Septembre 2010. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/societe-de-linformation/le-monde-du-livre-et-de-la-presse/histoire-du-livre-et-de-la-documentation/biographies/john-dewey-philosophe-americain-de-leducation.html>

ROZIER, Emmanuelle, 2010. « John Dewey, une pédagogie de l'expérience ». *La lettre de l'enfance et de l'adolescence* [en ligne]. 2010/2-3, n° 80-81, p. 23-30. [Consulté le 20 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence-2010-2-page-23.htm>

⁶ DEWEY, John, 1997. « La démocratie créatrice. La tâche qui nous attend ». *Horizons philosophiques*, vol. 5, n° 2. [Consulté le 17 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

https://www.meirieu.com/PATRIMOINE/Dewey_democratie.pdf

- la **démocratie comme « forme de gouvernement »** (l'aspect politique), qui touche à la dimension citoyenne et met en jeu les perspectives historique, politique et prospective (réflexion sur les droits de l'homme, les processus de prise de décisions, le pouvoir, les discriminations, le devenir de la démocratie...).

Par conséquent, l'acquisition du « sentiment démocratique » nécessite un long apprentissage et une remise en question continue de son rapport à soi et aux autres. L'école est, par excellence, le lieu qui va permettre à l'enfant de se décentrer de ses intérêts égocentriques pour se confronter à un monde plus large que la cellule familiale, régie par des règles et des lois plus complexes, avec des accents plus universaux.⁷ Ainsi l'école demande-t-elle (et apprend-elle) à l'enfant de réguler sa liberté individuelle, afin de s'intégrer dans une communauté plus large – l'école représentant, au départ, une simple « juxtaposition » de personnes *a priori* indifférentes les unes aux autres.

Exercice de l'autorité et négociation des règles

La part non négociable de règles en vigueur au sein des établissements scolaires vise en premier lieu les fondamentaux de toute démocratie (l'interdit de la violence, le respect des biens collectifs...) mais aussi les missions et les programmes. Sur ces sujets donc, point de construction commune de la loi : celle-ci préexiste et se doit d'être respectée par tou.te.s pour le bon fonctionnement de l'institution. L'ensemble de la communauté éducative y veille – s'appuyant en cela notamment sur son règlement d'ordre intérieur (R.O.I.).

Dès lors, c'est au niveau des règles de fonctionnement négociables que l'autorité peut réellement être exercée de façon démocratique, dans le cadre de dispositifs pédagogiques structurés et organisés par l'enseignant.e.⁸ Selon Michel Delaunay⁹, « l'autorité démocratique puise sa justification dans le contrat social. Non imposée par la violence, elle se maintient par le consentement exprès de ceux qui s'y plient et en bénéficient conjointement et réciproquement¹⁰ ». Réfléchissant aux conditions d'apprentissage de la démocratie, le

⁷ Source : LONTIE, Michaël, 2014. « L'apprentissage du sentiment démocratique ». *Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique* [en ligne]. UFAPEC. Février 2014. [Consulté le 17 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<http://www.ufapec.be/files/files/analyses/2014/0314-sentiment-democratique.pdf>

⁸ Source : MEIRIEU, Philippe, 2019. « Principes possibles pour une éducation démocratique ». *Site de Philippe Meirieu : Histoire et actualité de la pédagogie* [en ligne]. Dernière modification le 2 décembre 2019. [Consulté le 16 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://www.meirieu.com/MANIFESTESETPROPOSITIONS/PRINCIPES.pdf>

⁹ Pour découvrir un portrait de Michel Delaunay : « Le « questionnaire de vie » de Michel Delaunay ». *Les cahiers EPS* [en ligne]. 06/2006, n° 34, p. 17. [Consulté le 23 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<http://www.educ-revues.fr/CEPS/AffichageDocument.aspx?iddoc=38462>

¹⁰ DELAUNAY, Michel, 2004. « Démocratie, autorité et école ». *Cahiers pédagogiques* [en ligne]. Septembre 2004. N° 433. [Consulté le 16 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Democratie-autorite-et-ecole>

philosophe Bernard DeFrance¹¹ précise qu'au sein de celle-ci, « le citoyen n'est pas seulement celui qui obéit à la loi mais aussi celui qui la fait avec les autres. Il s'agit donc de faire de l'école non pas un lieu démocratique, mais un temps d'apprentissage de la démocratie¹² ». L'accent sera donc mis sur ce double mouvement du sujet : le respect de la loi, d'une part, et la participation active à sa promulgation, d'autre part.

C'est au niveau du groupe-classe qu'existent les possibilités les plus évidentes d'expérimenter une forme de démocratie directe avec les élèves. Les enseignant.e.s peuvent s'atteler à cette mission au quotidien, par l'articulation des différences individuelles (et non par leur négation) et par l'institution collective de la loi (et non par son imposition). De cette manière, les élèves sont amené.e.s à réfléchir et construire « le bien commun », et à identifier les moyens de le faire respecter. Co-construire les règles communes permet, d'une part, l'apprentissage de l'autonomie et de son articulation avec celle d'autrui et, d'autre part, une adhésion plus profonde à la loi et aux règles, qui peuvent désormais être vues comme points d'appui à la liberté – là où se voir imposer loi ou règlement suscite généralement soumission ou rejet.¹³ L'exercice de cette autorité nouvelle¹⁴ « devrait toujours avoir pour fonction essentielle de révéler et de gérer le positif chez tous ceux sur lesquels elle s'exerce » : en faisant une place active à la parole des élèves, cette autorité « permet et sollicite les débats qui nourrissent la démocratie, non pour remettre en cause ses bases, mais pour cheminer vers les meilleures solutions », selon Michel Delaunay¹⁵.

Contre-pouvoir et désobéissance civile

Tout bon fonctionnement démocratique nécessite divers ingrédients, dont la transparence et la mise en débat des décisions, ainsi que l'existence (possible) de points de vue divergents et d'un contre-pouvoir : « il n'y a pas de démocratie effective sans vrai contre-pouvoir critique¹⁶ », selon Bourdieu. En outre, il y a la démocratie telle qu'elle existe – l'école éduque à pouvoir y prendre sa place active en tant que citoyen – mais aussi la démocratie telle qu'on peut la rêver et la réinventer. Quels sont les outils, les compétences et les expérimentations mis en place ou transmis à cette dernière fin par l'école à ses élèves ? Cela y est-il réellement encouragé ? Cela semblerait pertinent, car notre époque est traversée par de multiples enjeux

¹¹ Bernard DeFrance (né en 1945) est professeur de philosophie et formateur d'enseignant.e.s à la retraite, auteur de nombreux ouvrages et articles (principalement autour des questions du droit et de la discipline à l'école, des violences scolaires, etc.).

¹² DEFRANCE, Bernard, 2009. *Sanctions et discipline à l'école*. Paris, La Découverte, p. 42.

¹³ Source : DEFRANCE, Bernard, 2009, p. 80-82 et 95.

¹⁴ Au sujet de la nouvelle autorité éducative, voir : ACHEROY, Christine et FANIEL, Annick, 2019. *Réinventer l'autorité éducative. Pour aider l'enfant à grandir dans l'humanité* [en ligne]. CERE asbl, décembre 2019. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<http://cere-asbl.be/spip.php?rubrique15>

¹⁵ DELAUNAY, Michel, 2004.

¹⁶ BOURDIEU, Pierre, 1992. « Démocratie effective et contre-pouvoir critique ». *Lignes* [en ligne]. N° 15, p. 36-44. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-lignes0-1992-1-page-36.htm?contenu=resume>

face auxquels la démocratie révèle, peut-être de plus en plus dramatiquement, certaines de ses failles – par exemple, son asservissement à l'économie capitaliste, son incapacité (ou manque de volonté ?) à prendre des mesures concrètes face aux menaces écologiques, le délitement des acquis sociaux, la montée de l'extrême-droite, l'usage de la force pour réprimer des manifestations pacifiques... Comment aborde-t-on ces enjeux et ces failles au sein des écoles ? Y encourage-t-on le regard critique, via des positionnements qui cherchent non pas à conformer les jeunes à la démocratie existante, mais à leur permettre de la questionner et la faire évoluer ? Car la démocratie n'est pas figée : pour rester vivante, elle nécessite une sérieuse mise en débat de son histoire, son organisation et ses limites, dont par exemple l'existence persistante de dominants et dominés en son sein même...

Durant l'année 2019, la mobilisation continue des jeunes lors des marches pour le climat a imposé l'enjeu climatique au centre des débats politiques. Dans certains médias ou au sein de la population, on a pu entendre des propos sur les jeunes manifestant.e.s tels que ils.elles « font l'école buissonnière » ou « sont en grève ». Là où certain.e.s considéraient ce mouvement comme le signe d'une jeunesse « tire-au-flanc », d'autres y voyaient à l'inverse la preuve d'un (salutaire) passage à l'interpellation directe par de jeunes citoyen.ne.s engagé.e.s. Certain.e.s d'entre elles.eux auront pu être encouragé.e.s dans cette expérience de désobéissance civile par leurs enseignant.e.s, voire la direction de leur école. Car ces dernier.e.s y ont vu une opportunité de redonner du sens à l'école, plus en phase avec les préoccupations des élèves – par exemple en abordant la question de la participation aux marches, mais aussi celle des enjeux climatiques dans leurs cours¹⁷.

Eviter le (res)sentiment « non-démocratique »

Il existe dès lors de nombreuses opportunités et initiatives permettant de stimuler et de faire émerger le sentiment démocratique chez les élèves. Cela se produit principalement par l'« éducation à la citoyenneté » (obligation décréte depuis 2007¹⁸), ainsi que par toutes sortes de dispositifs au niveau de la dynamique de groupe. La visée est que chacun.e puisse être capable d'exercer son autonomie (dans le respect de celle des autres) et/ou des responsabilités, d'émettre des avis critiques et/ou de soulever des questions de légitimité sur le règlement en place, ou encore de co-construire et respecter des règles de vie commune.

Subsiste cependant le risque, au sein d'une institution qui reste largement « archaïque » (*dixit* Michel Serres), que le sentiment non-démocratique soit à son tour trop régulièrement éveillé

¹⁷ Voir par exemple : ROHART, Frédéric, 2019. « Les marches pour le climat, une opportunité pour l'école de retrouver du sens ». *L'Echo* [en ligne]. 31 janvier 2019. [Consulté le 19 mars 2020]. Disponible à l'adresse : <https://www.lecho.be/dossier/climat/les-marches-pour-le-climat-une-opportunit-e-pour-l-ecole-de-retrouver-du-sens/10093008.html>

¹⁸ Décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française (Communauté française, 31723).

chez les enfants et les adolescent.e.s – dans toute situation où règles et/ou sanctions sont appliquées de manière rigoureuse, par exemple, ou lorsque l'autoritarisme adulte refuse de faire place au vécu de l'élève. En effet, explique Bernard Defrance, « dans la situation ordinaire de la classe, l'enseignant se trouve en position institutionnelle de transgresser le principe fondateur du droit selon lequel nul ne peut se faire justice lui-même : seul, il décide de ce qui est punissable ou non ; seul, il décide de la nature et du degré de gravité de cette punition. (...) Il est difficile alors de parler d'« éducation civique »...¹⁹ »

Pour éviter cet écueil, il apparaît important d'activer la démocratie dans les relations interpersonnelles, qui garantit une dignité équivalente entre professeur.e.s et élèves. Ceci est d'autant plus nécessaire que le sentiment d'injustice peut être vif dès l'enfance, et encore davantage à l'adolescence. Cette dimension de démocratie « comme mode de vie » restera toujours dépendante de la posture des enseignant.e.s et de leur capacité à l'incarner dans leurs relations avec les élèves.

En soignant cette posture fondamentale dans les interactions individuelles et de groupe, en s'appuyant sur les dispositifs pédagogiques citoyens dans les classes et en garantissant le respect de la loi au niveau de l'institution, les adultes oeuvrent concrètement à une véritable éducation démocratique. D'après la pensée de Dewey, cette éducation « n'a plus alors pour fonction soit d'assurer les conditions de la pérennité de la société, soit de satisfaire sans reste un droit inconditionnel des individus à l'épanouissement personnel, mais de construire, continûment, une relation d'échange qui, en offrant à chaque individu cette faculté d'être un soi individualisé, rend possible et appelle, en retour, une contribution personnelle de chacun au groupe.²⁰ » Soit l'émergence d'une démocratie créatrice, à laquelle chacun.e peut contribuer pleinement.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

¹⁹ Defrance, Bernard, *op. cit.*, p. 108.

²⁰ Chaniel, Philippe, *op. cit.*